

Avis

Session du 9 au 16 juin 2008

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

**Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.III.2
« Mise en oeuvre du compte de formation universel régional »**

Le CESR, suite à ses travaux sur « l'Education / Formation Tout au long de la vie », s'est exprimé favorablement sur la volonté du Conseil régional de contribuer de façon significative au besoin de formation tout au long de la vie.

Pour autant, outre l'absence de consultation du CESR en amont de l'élaboration du CFUR, le rapport soumis pour avis au CESR ne permet pas d'en appréhender les conditions et modalités concrètes de mise en oeuvre.

D'ores et déjà, indépendamment du travail mené par les organisations socioprofessionnelles, les principales composantes du CFUR posent un certain nombre de questions :

- **Instrument de simplification et de fluidité dans l'accès au droit :**
Pour le CESR, si simplification et fluidité sont en soi de bons objectifs, il faut respecter les modes de gouvernance et les règles de financement de la formation professionnelle (en particulier la formation continue) en vigueur actuellement.
- **Sécurisation des parcours professionnels avec un capital temps formation :**
Il est indispensable d'attendre les conclusions des travaux en cours au plan national avec les partenaires sociaux si l'on veut que le dispositif proposé soit cohérent et partagé. Une Loi d'orientation devrait être examinée avant la fin de l'année pour réformer la formation professionnelle.

- **Acquisition d'une qualification professionnelle et abondement du temps de formation des salariés :**

Le projet actuel manque de lisibilité, notamment sur les questions d'articulation avec les droits à la formation (DIF, Assedic, Plan de formation en entreprise,...) ou de son utilisation par le salarié.

- **Ouverture du passeport formation pour le suivi du CFUR :**

Il doit être envisagé avec précaution pour ne pas venir alourdir ou changer la nature du « passeport formation » voulu par les partenaires sociaux au bénéfice du salarié.

- **Mise en place d'un organisme garantissant les droits et données personnels :**

Compte tenu du champ d'intervention du CFUR (formation initiale et formation continue), **la création et la détermination des missions de cette nouvelle structure (type Régie autonome) ne peuvent être du seul ressort du Conseil régional.**

Par ailleurs, des travaux sont en cours au niveau national dans le cadre d'un groupe tripartite réunissant des représentants de l'Etat, des Conseils régionaux (l'ARF) et des partenaires sociaux pour simplifier les règles de gouvernance autour de la création d'un « Compte épargne formation ».

Pour le CESR, il est nécessaire d'attendre les premières conclusions.

En conclusion, le projet de Compte de Formation Universel Régional du Conseil régional mérite d'être réexaminé et discuté à la lumière des résultats des négociations menées actuellement par l'ensemble des partenaires concernés au niveau national.

En l'état, l'assemblée socioprofessionnelle estime donc que **le projet du Conseil régional Poitou-Charentes est prématuré pour envisager une mise en oeuvre effective du CFUR.**

Compte tenu des enjeux d'un tel dispositif, elle souligne qu'il sera nécessaire de prendre, en région, le temps de la concertation en s'appuyant sur les travaux conclus au niveau national dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.

Cette démarche de concertation est essentielle pour définir un cadre d'intervention partagé mettant en cohérence les politiques régionales et nationales et doit à cet effet, associer l'ensemble des partenaires, et en particulier le CESR, dont c'est une des missions majeures.

Vote sur l'avis du CESR

(Rapport du Conseil régional « Mise en oeuvre du CFUR »)

**Adopté à la majorité
71 votants
69 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)
MM. Bague, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Aquaculture – Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brègère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mme Routhiau, M. Lartigue (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (Culture et éducation populaire)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

2 abstentions

MM. Larquey, Prévost (UNSA)

